



Il faut sauver « le salarié numérique »...

Où notre INFOBESITE nous entraîne-t-elle ?

LE NUMERIQUE EST-T'IL ECOLOGIQUE ?

« *Pensez à l'environnement, n'imprimez pas cet email* ». On le lit souvent non ? L'idée selon laquelle le numérique est plus écologique que le papier s'enracine de plus en plus dans les esprits. Face aux tonnes de papier imprimées chaque jour, il est naturel de croire que le numérique, supposément dématérialisé, est une alternative « propre », « verte », « économe en ressources ».



Pourtant quelques chiffres de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) vont interpeler chacun de nous :

L'envoi des courriers électroniques d'une entreprise de 100 personnes représente chaque année un équivalent de 13,6 tonnes de CO₂, soit 14 allers-retours Paris-New York !

En premier lieu les serveurs et centres de stockage de données (Data Centers) par lesquels transitent ou se stockent les milliards de textes consomment énormément d'énergie. Et nous en produisons des données !

Voici quelques chiffres impressionnants :

Chaque minute, nous produisons et à l'échelle mondiale 350 000 tweets, 15 millions de SMS, 200 millions de mails. 250 Giga-octets d'informations sont archivés sur Facebook. Tous les jours, Google traite plus de 24 millions de milliards d'octets.

Avec l'essor spectaculaire du stockage en ligne, ces chiffres sont appelés à croître sans cesse. La production de données pourrait être **multipliée par 50 dans le monde d'ici à 2020.**

La consommation de l'énergie déployée pour leur fonctionnement fait l'objet de nombreuses études.

A l'échelle mondiale, les data centers représentent 1,5 % de la consommation électrique, soit l'équivalent de la production de 30 centrales nucléaires. Pour un seul d'entre eux, sa consommation en énergie s'apparente à celle d'une ville de 200 000 habitants. Ramené à l'échelle d'une famille, un seul data center consomme autour de 4 Méga Watts/H, ce qui correspond environ à celle de 3 000 foyers.

Le moindre « CLIC » sur GOOGLE consomme l'équivalent de 0.2g à 7g de CO₂, soit presque autant que faire chauffer une demi-bouilloire...

PAPIER ou COURRIEL. ..QUE CHOISIR ?

Il faut s'intéresser au cycle de vie de chacun pour comparer l'impact d'un courrier papier et l'envoi d'un courriel. Cet impact dépend du comportement de l'utilisateur.

Ainsi, sur un faisceau de dix facteurs (parmi lesquels on compte épuisement des ressources, destruction de la couche d'ozone, etc.), la facture numérique sera globalement plus intéressante si elle n'est jamais imprimée et si sa consultation en ligne dure moins de trente minutes.

Dès que la facture numérique est régulièrement imprimée (1 fois sur 3) son avantage environnemental devient discutable.

Prenons l'exemple de l'envoi d'un courriel pour un relevé de Compte. Plusieurs étapes interviennent : Création de la facture par le fournisseur de service, sauvegarde, création de l'email et envoi ; réception de l'email ; consultation de la facture sur le site du fournisseur de service ; téléchargement en PDF ; archivage sur l'ordinateur et/ou impression.

L'ensemble de ces opérations, pour un utilisateur, engendre une consommation de 36,5 Wh, sachant qu'avec 1000 Wh, on regarde pendant 3 à 5H la télévision ou on fait fonctionner le frigo toute une journée.

Au final ce n'est pas la phase d'usage des TIC qui consomme le plus d'électricité (10% de celle mondiale) c'est la **phase de fabrication qui est la plus polluante** et qui concentrerait à elle seule plus de 80 % des impacts (épuisement des ressources, effet de serre, etc.).

Et notre bon vieux papier alors ?, il est loin d'être le plus polluant, comme on peut souvent l'accuser.

D'une part, la ressource papier peut être gérée durablement (tant pour la production qu'en matière de recyclage) bien plus facilement que la ressource informatique.

66 % des fibres utilisées pour la fabrication des papiers et cartons proviennent du recyclage.

Le papier journal, par exemple, est composé de plus de 80% de papiers et cartons qui ont été récupérés et recyclés.

Grâce au recyclage, ces papiers et cartons usagés ont une deuxième vie et deviennent ainsi une matière première à part entière.

Une autre idée préconçue, l'appauvrissement des forêts. En fait, la superficie de la forêt française s'accroît toujours, et cela depuis plus d'un siècle. L'industrie papetière française contribue même à la réduction de l'effet de serre en favorisant la fixation du carbone dans les forêts parce qu'elle utilise du bois d'éclaircie qui contribue à leur croissance et qu'elle séquestre le carbone dans ses produits papiers et cartons dont les fibres sont issues du bois. Le recyclage permet de conserver ce carbone.

Sur le long terme, l'industrie papetière apporte une contribution nette positive à la réduction de l'effet de serre.

En outre, en termes de conditions de travail, la lecture papier invite à la concentration et à la profondeur, contrairement à la lecture sur écran plus segmentée, fragmentée et discontinue.

Au final sobriété et bon sens semblent être les maîtres mots, quelle que soit la solution choisie !!

ACCELERATION DES RYTHMES DE TRAVAIL : INFOBESITE

Un joli terme québécois pour parler de la « surinformation ». La messagerie électronique déborde, les sollicitations des collègues et des clients se multiplient, les réponses sont exigées dans l'immédiateté, ce qui intensifie notre charge cognitive.

Notre rapport à l'information change également : toujours connecté, peur de rater quelque chose, du plus futile au plus important. **Trop d'info tue l'info.**



Une étude sur un échantillon de salariés américains a montré que ceux-ci consultent en moyenne 74 fois leurs courriels chaque jour, soit plus de neuf fois par heure pour une journée de 8 heures. Et ils allaient sur Facebook 21 fois par jour.



Les salariés hyper-connectés seraient interrompus toutes les 3 minutes en moyenne ! Chaque sollicitation a un coût cognitif : il faut en effet en moyenne 20 mn pour se concentrer de nouveau sur sa tâche.

*Le cas concret de l'entreprise américaine INTEL :
Chaque employé, perdait en moyenne 8H/sem en raison de la surabondance d'informations. Une perte pour l'entreprise de plus d'un milliard de dollars par an. Les employés recevaient entre 50 et 100 messages électroniques quotidiennement. Ils consacraient en moyenne 20 H/sem à les traiter. 30 % des courriels sont inutiles. Les cadres supérieurs déclaraient avoir reçu jusqu'à 300 messages par jour !*

Un coût de productivité important pour l'employeur mais parlons aussi de stress engendré sur l'individu.

Les sens toujours en éveil, constamment connectés pour accéder à tout type d'informations, on a l'esprit toujours mobilisé à prendre des microdécisions, à guetter l'information. Une perte de maîtrise du temps qui au final peut conduire à l'angoisse, la « peur de manquer quelque chose », maladie du FOMO (Fear Of Missing Out).

Une étude américaine a montré que dès que l'on supprime les emails pendant 5 jours, le niveau de stress réduit. Une autre étude, elle anglaise, démontre que les salariés dérangés en permanence par l'arrivée de courriels ou par des appels téléphoniques, tout en continuant à travailler, perdent de l'ordre de 10 points à des tests de QI, soit les conséquences d'une nuit sans sommeil.

Pour l'UNSA, il s'agit, à nouveau, **de prendre des initiatives pour limiter la prolifération de ces syndromes**. Le droit à la déconnexion, l'instauration de tests au travers du questionnaire « Qualité de vie au travail » pour mesurer l'éparpillement de l'attention (travail en multitâches). Il s'agit aussi de calibrer le nombre d'emails reçus et de mieux estimer le temps de traitement de ceux-ci.

Pourquoi ne pas réfléchir également à l'instauration d'une journée sans email comme certaines entreprises le pratiquent déjà (Priceminister) ?

Plus personne ne dément les transformations liées au numérique. Il ne s'agit pas de lutter contre. Mais comme le conseille Benoit Thieulin, ex président du Conseil National du Numérique :

« Cherchons à apprendre à se servir de ce nouveau pouvoir, à l'approprier (...) nous devons tous savoir de quel numérique nous voulons ! »

PS : Extrait de la loi travail qui entre en vigueur au 01/01/2017 (Article 55)

« 7. Les modalités du plein exercice par le salarié de son droit à la déconnexion et la mise en place par l'entreprise de dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, en vue d'assurer le respect des temps de repos et de congé ainsi que de la vie personnelle et familiale. A défaut d'accord, l'employeur élabore une charte, après avis du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel. Cette charte définit ces modalités de l'exercice du droit à la déconnexion et prévoit en outre la mise en oeuvre, à destination des salariés et du personnel d'encadrement et de direction, d'actions de formation et de sensibilisation à un usage raisonnable des outils numériques. »

Restez informé ! Inscrivez-vous en un clic à notre newsletter : <http://ag2r-reunica.unsa.org/>
Echangeons ensemble : UNSA@ag2rlamondiale.fr